

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation      29 octobre 2025  
Date d'affichage          29 octobre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20251104-CM2511-DEL10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2025

***Nombre de conseillers***

en exercice	29
présents	22+7procurations
votants	29

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ**

**LE QUATRE NOVEMBRE** à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents :** M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M Éric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie Hélène TROUILLOT, Mme Audrey MAMONTELLI, M. Dominique MORANCÉ, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFFEUR, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

**Excusés :**

M. Sylvie SEQUEIRA	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
M. Nicolas GUILJARD	(Pouvoir donné à Mme Sophie DOLLON)
M. Olivia JAMAIN	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSEL)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Franck POTAUFFEUR a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

**FESTIVAL DU LIVRE 2026**  
**DEMANDE DE SUBVENTION**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SARTHE**

Le Conseil municipal ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le rapport du Maire.

## **CONSIDERANT :**

- Que le Festival du livre jeunesse constitue un événement phare de la politique culturelle de la Ville en matière de lecture publique ;
- Qu'il a pour objectif de développer le goût de la lecture auprès des habitants, et plus particulièrement des enfants et des jeunes, en favorisant la rencontre entre les auteurs, le public scolaire et les familles ;
- Que le Festival s'articule autour de plusieurs volets :
  - o la présence d'auteurs invités,
  - o des interventions dans les établissements scolaires (rémunérées conformément à la charte des auteurs),
  - o des animations thématiques,
  - o un salon réunissant librairies et éditeurs ;
- Que la 17<sup>e</sup> édition du Festival se tiendra du 5 au 7 mars 2026, sur le thème : « *La folle histoire des inventions ! De l'étincelle au pixel.* »
- Que 23 auteurs interviendront dans les établissements scolaires les 5 et 6 mars 2026 ;
- Que le coût total prévisionnel de la manifestation s'élève à 36 850 € ;
- Qu'il est proposé de solliciter une subvention de 2 000 € auprès du Conseil départemental de la Sarthe, afin de soutenir l'organisation de l'événement.

## **Plan de financement prévisionnel :**

**Plan de financement prévisionnel**

<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
	Montant total		
Action culturelle	14 300,00 €	Subventions / dotations	2 000,00 €
Logistique (transport, hébergement, repas)	9 625,00 €	Subvention départementale	2 000,00 €
Accueil de Toni Galmés	920,00 €	Participation communes extérieures	1 850,00 €
Animations	2 320,00 €	Participation des communes partenaires	930,00 €
Communication	2 685,00 €	Participation des communes	920,00 €
Fournitures	2 000,00 €	Pour l'accueil de Toni Galmés	
Achat de livres	5 000,00 €	Autofinancement communal	33 000,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>36 850,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>36 850,00 €</b>

Après avoir délibéré ;

- **VALIDE** l'organisation du Festival du livre jeunesse 2026, incluant les interventions des 23 auteurs dans les établissements scolaires les 5 et 6 mars 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de la Sarthe.
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à signer tous documents relatifs à cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de séance

Franck POTAUFEOUX



Pour Copie conforme

Le Maire,  
Didier REVEAU



Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif *de Nantes* et doivent être adressés par voie recommandée.